

## DE L'AIDE AU CRIME : Comment subventionner la ruine d'un pays.

Le 25 et 26 Mars 1998 se tient au siège de la Banque mondiale à Paris, la réunion du groupe consultatif des bailleurs de fonds de la Mauritanie. Treize ans après le premier programme de redressement économique et financier (**P.R.E.F**) qui inaugura l'ère du **colonel Ould Taya**, s'impose le devoir d'établir, à l'abri des statistiques complaisantes, le questionnement rigoureux de l'action multilatérale dans notre pays. Sans sacrifier à la tentation de l'invective ni complaire aux commodités de la rhétorique vertueuse, l'analyse circonstanciée des investissements et l'examen de leur incidence effective sur le devenir de la Mauritanie, attestent, hélas, un véritable échec. Au recoupement des critères du bien-être matériel et du droit des gens, le bilan s'avère singulièrement désastreux. Les faits n'autorisent aucune indulgence; leur recension conclut, sans ambiguïté, à l'instrumentalisation quotidienne des transferts internationaux au profit de l'ultra-minorité que compose la tribu du chef de l'état. L'exclusion des négro-mauritaniens jusqu'à leur déportation et la persistance de l'esclavage s'en trouvent exacerbés. Cependant, selon les quelques indices observables, seule la partie émergente de l'iceberg se prête à l'exercice de l'évaluation.

### I - Le scandale des chiffres<sup>1</sup>

Entre 1984 et 1997, l'apport extérieur en Mauritanie s'élève à deux milliards de \$. Sur le total, les deux grands projets *électrification* et *télécommunications* coûtèrent respectivement 25 et 14 millions de \$. La soustraction induite se passe de commentaire...

La comptabilité au détail révèle aussi, de par ses implications diplomatiques, la nature et le degré de complicité dont jouit **Ould Taya** auprès de certains bailleurs de fonds. Ainsi, durant la période précitée, l'assistance française représente, à elle seule, 5 milliards de francs, soit 140 milliards d'ouguiyas. Depuis 1994 - donc en 4 ans - la partie non remboursable de ce montant atteint 900 millions de francs ! D'ailleurs, sur l'ensemble de l'aide publique au développement (**A.P.D**) versée à notre pays, la contribution de la France dépasse le quart. Si l'on considère que les financements extérieurs équivalent à 1/5ème du **P.I.B** de la Mauritanie, le concours bilatéral français en assure 40%. Coopération décentralisée comprise, il ne serait pas inutile d'élucider l'énigme d'une certaine quote-part retournant à Paris dans les caisses occultes d'un parti conservateur.

Le décompte paraît encore plus édifiant à la lumière du dernier **accord de pêches<sup>2</sup> conclu avec les Communautés européennes**. Au terme dudit protocole, notre pays recevra, en 5 ans, 266.8 millions d'écus, somme dont le Pouvoir déterminera l'affectation souveraine et discrétionnaire. Du reste, la première tranche d'environ 50 millions d'écus sera allouée en 1996 ; nul ne sait quelle en fut la destination : le montant ne figure sur aucune écriture du Budget...

Enfin, il importe de rappeler que **notre dette<sup>3</sup> excède, à ce jour, 2 milliards 230 millions de \$**. Pour les générations à venir, ce fardeau comporte une iniquité d'autant plus révoltante que l'état des réalisations escomptées lui ôte, rétrospectivement, la moindre justification.

### II - Intentions et résultats

---

<sup>1</sup> La plupart des chiffres proviennent d'une plaquette récemment éditée par le Secrétariat d'Etat à la coopération. L'opuscule retrace les 15 dernières années de l'assistance française à la Mauritanie. Le ministre Charles **Josselin** en signe la préface.

<sup>2</sup> in **Journal officiel des communautés européennes** n° L334/24 du 23/12/1996. La durée de l'accord qui permet le triplement des prises de poisson par les bateaux de la Communauté s'étend du 1er août 1996 au 31 juillet 2001. Passé ce délai, quelle portion congrue restera dans nos eaux territoriales. Ceux qui bradent l'écosystème ne se posent pas la question ; ils engraisent et épargnent. Qu'importe l'avenir des anonymes, quand le leur est assuré !

<sup>3</sup> in **Libération** du 6 au 7 septembre 1997.

Là encore, à l'épreuve du concret, l'intervention multilatérale suit une rationalité qui ne correspond plus aux objectifs de départ. Si l'on admet, toutefois, que l'enrichissement des hommes d'affaires **Smassid** constituait, au fond, le dessein initial des programme et facilités d'ajustement structurel, force est de conclure à la réussite ! En effet, les crédits, dons et rééchelonnements participent de la reproduction, au jour le jour, d'une structure de répartition dont les visées racistes, la dynamique de clan et la violence mènent le pays et la sous - région à la débâcle. Loin de stimuler un quelconque essor de la collectivité, la captation des transferts en devises accentue la déconfiture morale des élites et exacerbe ainsi les facteurs d'une implosion dans les fondements vitaux de la Mauritanie. Rien ne semble devoir interrompre le cours de cette fatalité. En voici quelques vecteurs intimes où transparait une nette rupture des équilibres de la communauté de destin. Ces indicateurs échappent, bien entendu, au champ étroit de l'économétrie.

? **La confiscation de l'Etat et de l'appareil de production par la clientèle d'Ould Taya** résume l'essentiel du contexte présent. Elle atteint aujourd'hui son achèvement qualitatif, avec l'accapement des entreprises privatisées, le verrouillage des Renseignements, des troupes d'élite et le contrôle des positions stratégiques<sup>4</sup> dans le circuit des ressources.

En dehors de ses aspects factuels, la mainmise **Smassid**<sup>5</sup> provoque la dilution définitive de la puissance publique par la concurrence des calculs de tribus. Le processus de privatisation de feu l'Etat mauritanien n'épargne ni l'enseignement ni la justice<sup>6</sup> et touche déjà le sommet de l'institution militaire. Ici, prévalent, selon des ententes flagrantes, des rivalités<sup>7</sup> de type particulariste. La logique d'ensemble, où se délitent les assises de la Nation, exprime donc une hypertrophie, sans précédent, des forces centrifuges. Le pire indice réside dans la banalité du vol des deniers publics<sup>8</sup>. La normalisation, à grande échelle de ce procédé, démontre combien la pratique des prévarications devient l'unique enjeu des luttes autour de l'exercice du pouvoir. Il est évident, qu'au moins dans les conditions actuelles de sa mise à l'Œuvre, le financement extérieur alimente la délinquance<sup>9</sup> des élites et aggrave alors la dynamique d'érosion de la paix civile - ou plutôt de ce qui en subsiste. Toute rectification ou tentative d'assainissement implique des conséquences suicidaires pour le régime, tant son infrastructure s'est acclimatée aux racisme, népotisme, concussion et trafic d'influence. L'interaction de ces comportements qui ressortissent à la loi pénale nourrit une véritable

<sup>4</sup> Une radioscopie attentive de cette dissémination fait apparaître une parfaite maîtrise du centre nerveux des décisions au niveau des trois domaines vitaux : mines, activité halieutique, finances obéissent à l'emprise directe de l'entourage lignager d'**Ould Taya**. Evidemment, les postes suivants retiennent peu l'attention de l'observateur non-avisé. Qu'on en juge : Mr **Ould Heyine** P.D.G. de la SNIM/SEM ; Mr **Abderrahmane Ould Lekwar** Commandant de la Marine ; Mr **Hadrani Ould Ahmed**, Secrétaire général du ministère de l'hydraulique et de l'énergie ; Mr **Mohamed Abderrahmane Ould Abeïd** Secrétaire général du ministère des finances ; Mr **Mohamed Ould Taya** Directeur du contrôle des changes ; Mr **Ahmed Ould Deddahi** Chef du service des dépenses au trésor ; Mr **Mohamed Lemine Ould Bakha** Directeur du financement au Ministère du plan... tous sont inamovibles et la stabilité de leurs charges tranche avec les perpétuels remaniements de l'Administration.

<sup>5</sup> A propos de la Mauritanie, le rapport annuel du **Département d'Etat américain** sur les Droits de l'Homme dans le monde évoque, pudiquement cette hégémonie, en son édition de 1997 : " A small elite controls much of the country's wealth and commerce. "

<sup>6</sup> Voilà une dénomination absolument abusive pour ce qu'il faut bien considérer comme un bazar interlope où tout se vend, des casiers judiciaires aux attestations en genres variés. Les magistrats et la faune du greffe, au su de tous, font commerce du verdict, qu'ils vendent à l'encan. Quand approche, par contre, le jour des fêtes de l'Aid el Kebir, le prix d'une sentence favorable décroît tant et si bien que les justiciables renoncent souvent aux services de l'avocat. Sous le parti unique et jusqu'aux premières années du régime d'exception, les juges, bien qu'infiniment plus démunis, se singularisaient par l'indépendance, la rigueur morale et la célérité de leurs décisions. Pour se rendre compte de la gravité du gâchis actuel, le recensement des arrêts rendus contre des entrepreneurs **Smassid** mais insusceptibles d'exécution, présente un intérêt démonstratif : il n'y a pas de justice parce qu'il n'y a plus d'Etat ; bien sûr, la proposition se prête au constat inverse. Bref, la République Islamique de Mauritanie avance (ou recule) vers l'invention d'un modèle de contrat social d'une originalité sûre : la cité des voleurs.

<sup>7</sup> Chaque tribu, en prévision de l'heure du dépeçage, comptabilise le nombre de ses officiers au sein du Commandement. Dans la société civile, les concertations de cadres apparentés à tel ou tel clan se produisent au grand jour, alors que la police politique intimide, sans répit, la frange consciente où l'idée de patrie et le sentiment de l'unité nationale trouvent encore des promoteurs. Qui n'a pas connu la Mauritanie d'avant le milieu des années 80, ne peut comprendre l'extraordinaire régression des valeurs civiques.

<sup>8</sup> Succès personnel et longévité politique s'attachent à cette tare. Le cas du précédent Premier Ministre, Mr **Cheikh el Avia Ould Mohamed Khouna**, démontre par l'absurde, la permanence de la règle " *pille et dure !* " : à l'époque Directeur général de la Société mauritanienne de commercialisation des pêches (S.M.C.P, ex-monopole d'Etat), il sera mis en cause, dès 1989, par une note exhaustive du **Contrôle d'Etat** (devenu Cour des Comptes) laquelle recommandait qu'il fit l'objet de poursuites judiciaires, pour cause de malversations caractérisées. Non seulement il n'essuiera le moindre blâme mais gravira les échelons, au point d'assumer, jusqu'en décembre 1997, la fonction de Chef du gouvernement. Aujourd'hui, il officie à proximité immédiate d'**Ould Taya**, au poste de Ministre secrétaire général de la présidence. Le Directeur commercial au moment des faits, Mr **Cheikhna Ould Derwiche**, également incriminé par l'enquête, dirige aujourd'hui le Port autonome de Nouadhibou !!! Le lecteur sceptique consultera avec profit les **rapports " confidentiels "** du Contrôle d'Etat n° 005/C.E du 9 avril 1989 et n° 014/C.E du 26 août 1989.

<sup>9</sup> Nonobstant leur notoriété, les exemples ci-dessus n'ont rien d'exceptionnel. Nous admettrions, en toute naïveté, l'ignorance et la bonne foi de la Banque mondiale, si l'enrichissement rapide et sans effort ne se manifestait, de façon ostentatoire, chez d'éminents cadres de la fonction publique. Il suffit d'observer à l'œil nu, la rapidité de leur promotion matérielle et l'arrogance de celle-ci.

économie d'échanges et de services au centre du noyau dirigeant. Par eux-mêmes, l'interception puis le partage patrimonial de l'argent destiné à l'usage de la cité déterminent, en ultime ressort, la cause et l'aboutissement des cooptations tournantes dans le gouvernement, la haute administration et la diplomatie. D'ailleurs, les avatars de l'instabilité ministérielle marquent les limites auxquelles parvient maintenant ce mode de compromis maffieux au sein du sérail. *Faut-il continuer alors l'entretien à perte de la gabegie?*

? **L'anéantissement<sup>10</sup> de l'alibi "démocratique"** dévoile une autre dimension de la banqueroute de notre pays. De fraudes massives en censures de la presse, interpellations de journalistes<sup>11</sup>, sans omettre les arrestations d'opposants, tortures, intimidations et procès d'opinion, nos compatriotes ne croient plus à la fameuse "expérience pluraliste" ; elle parvient au terme de l'agonie. Il est troublant d'entendre quelques chancelleries occidentales à Nouakchott, dont la très optimiste ambassade de France, évoquer encore "le renforcement<sup>12</sup> de l'Etat de droit". Les observateurs avertis qui suivirent le détournement de la subvention française réservée à la refonte de l'état civil, savent la vanité d'un tel parti pris. Ceux-là ont pu vérifier, à l'exclusion des pourcentages grotesques<sup>13</sup>, combien les mauritaniens se détournèrent du dernier scrutin présidentiel. Il s'agit d'une désaffection durable. A ce stade d'acuité, la panne des mécanismes de régulation enracine le désarroi<sup>14</sup> dans la conscience de la majorité.

L'impasse des institutions, en soi symptôme d'une retentissante crise de l'identité et de l'éthique, conforte la généralisation de l'impunité<sup>15</sup> des tueries discriminatoires. Le passif des exactions, massacres et déportations en masse, dont les négro-mauritaniens sont toujours victimes, s'accumule sur une contradiction aussi sensible que l'éradication de l'esclavage. L'inaptitude congénitale du Pouvoir à résoudre de tels drames accentue, de facto, leur aggravation. On imagine l'ampleur des risques inhérents à cette incapacité. Le dernier procès des militants des Droits de l'Homme donne toute la mesure de l'incertitude que recèle, à titre prospectif, le traitement des contentieux par le recours systématique à la contrainte. *Faut-il donc poursuivre la subvention de l'incompétence au service de l'irresponsabilité ?*

? **L'analyse sectorielle des investissements éclaire un paradoxe tragique** : les domaines, en priorité bénéficiaires des financements, tels l'agriculture, la santé, l'éducation et les pêches souffrent d'une faillite endémique, comme s'il s'instaurait un rapport de cause à effet entre l'afflux de capitaux extérieurs et l'intensité des déficits. En fait, la logique du pillage<sup>16</sup> explique bien les vices et l'essence frauduleuse d'un système qui prospère sur le terreau de la misère commune<sup>17</sup> : plus s'accroît l'apport financier, plus

<sup>10</sup> D'où une intéressante mutation du glossaire : on ne dit plus tel a été " élu " mais tel est " nommé " député ou sénateur.

<sup>11</sup> Consulter le récent rapport de mission diffusé par **Reporters sans frontières** en mars 1998.

<sup>12</sup> L'ambitieux chapitre comprend la coopération entre les polices, le soutien à la gendarmerie, la formation militaire ou l'assistance aux mairies. C'est sans doute au nom de ce vocable que les principaux tortionnaires de 1989 - 1991 suivirent études et stages en France. Certains séjournèrent parfois en Métropole, soit à titre personnel, soit sur invitation de l'armée française, dans le cadre de programmes " d'échanges "

<sup>13</sup> En 1992, lors d'une élection présidentielle où la mobilisation des deux camps connut son paroxysme, la participation culmina à 46 %. Six ans après, alors que toute l'Opposition appelait au boycott des urnes, ce taux, par miracle, frôla le record de 75 %...

<sup>14</sup> Il ne saurait en être autrement si l'on se souvient du score de l'Opposition aux législatives d'octobre 1996 : à l'assemblée nationale, elle compte un seul député, Mr **Kebé Moussa d'Action pour le changement** (A.C.). Cela ne dissuadait point Mr **Gilles Derazey**, Conseiller commercial à l'ambassade de France, d'écrire, sans trop d'embarras : " Bien que la fraude ait joué un rôle important et que le taux d'abstention ait été particulièrement élevé, jusqu'à 70 % à Nouakchott, ce résultat constitue un succès électoral majeur (sic) pour le président **Taya** et son parti ". in **Bulletin d'informations économiques et commerciales** n° 12, de janvier 1997. Après chaque tricherie de même facture, les diplomates européens - cynisme ou bêtise - se mettent à échafauder des plans d'ouverture politique et de transparence du vote.

<sup>15</sup> Les tortionnaires, dont l'association lyonnaise **Agir Ensemble** a établi la liste, gardent une entière immunité, en vertu d'une loi d'amnistie (terme impropre à défaut de procès, voire d'inculpation), texte voté depuis 1993 par un Parlement monolithique. Tous détiennent d'importantes responsabilités dans les forces armées, la police et l'administration territoriale. Leur présence dans ces corps, légitime la crainte d'une récidive, en cas de troubles au statu quo. A l'opposé, les veuves et familles des centaines de personnes assassinées en détention et lors de meurtres extrajudiciaires, ne reçoivent le moindre dédommagement. Pourtant, une infime quotité de l'argent subtilisé sur l'enveloppe de l'aide multilatérale aurait amoindri la part terrestre de leur détresse ; or, la Banque mondiale ne s'intéresse pas à de tels détails.

<sup>16</sup> La razzia se concentre sur les increvables vaches à lait, nourricières de toute la bourgeoisie d'origine politico-administrative : les crédits bancaires complaisants, les ministères du développement rural, du plan, de l'équipement, des finances, la société nationale d'eau et d'électricité (SONELEC), l'Office des postes et télécommunications (O.P.T.), les directions des domaines, hydraulique, budget, impôts, douanes, contributions diverses, les projets agricoles, le commissariat à la sécurité alimentaire, les ports autonomes de Nouakchott et Nouadhibou, la société nationale pour le développement rural (SONADER), etc...

<sup>17</sup> La socialisation des risques et la privatisation des profits relèvent ici de l'évidence : grâce à un don de 5,4 millions \$ accordés, en 1996, par la Suisse, l'Allemagne et le fonds de désendettement de l'Association internationale de développement (I.D.A.), le gouvernement mauritanien racheta, au rabais, le

augmente, en proportion, le volume des ponctions illicites, d'où la fréquence des rallonges, facilités budgétaires et dépenses additionnelles. S'établit donc en Mauritanie, un rapport mécanique entre la hausse de l'aide multilatérale et la baisse de rentabilité des programmes de développement. La cogestion des ressources marines illustre, à cet égard, un modèle de crime écologique dont on devra tôt ou tard instruire les degrés de culpabilité incluant l'Union européenne, le Commandant de la Marine et la coterie des armateurs et consignataires **Smassid**<sup>18</sup>. Il est sans doute significatif qu'aucun ministre ne parvienne à détenir ce portefeuille au-delà de quelques mois. La disgrâce du dernier mérite réflexion. *Jusqu'à quand, à quel montant, s'élèvera encore la prime au sabotage ?*

### III - Quelles leçons pour demain ?

Au moment où l'édifice du **colonel Ould Taya** se défait dans les prémices d'une fin de règne assurément conflictuelle, le Comité consultatif des bailleurs de fonds gagnerait, pour des raisons avant tout pragmatiques, à résoudre le dilemme de son implication en Mauritanie. C'est là un préalable. Nos partenaires, sous peine de faillir à leur mission et de participer, le cas échéant, au drame qui se prépare chez nous, ne doivent se satisfaire de nouvelles promesses de bonne conduite, encore moins solder un minimum de la dette courante. Il leur faut, dès aujourd'hui, se poser le triple questionnement où aboutit toute estimation objective du contexte en Mauritanie.

? **A partir de combien de millions de \$ transférés par le chef de l'Etat et ses frères vers la Suisse et le Luxembourg**, en vertu de quel seuil catastrophique, la coopération dérive-t-elle vers la connivence active avec des malfaiteurs ? L'interrogation vise surtout la Banque mondiale dont le représentant résident à Nouakchott, Mr Jean **Mazurelle** s'est publiquement érigé en zéléteur<sup>19</sup> de la répression. Certes, au chapitre de la complaisance, l'intéressé a l'excuse de suivre l'ornière d'illustres devanciers parmi ses compatriotes de l'Hexagone : l'on se rappelle, non sans pitié, les propos élogieux du Président **Chirac** sur son ami le **colonel Ould Taya**. Aujourd'hui, l'ambassade de France en Mauritanie persiste toujours à endosser cette pathétique erreur de jugement.

? **L'aide génère-t-elle davantage de pain et de liberté dans notre pays ?** La problématique ne suscite pas seulement des réserves sur l'authenticité des indicateurs économiques, elle expose les résultats prétendus à la réfutation par le réel. Des sinistres chroniques, comme la ruine de l'enseignement, les épidémies de choléra et la paupérisation des catégories intermédiaires, jettent un discrédit constant sur les

---

total de la dette commerciale privée du pays. in **Jeune Afrique** n° 1884 du 12 au 18 février 1997. Malgré son peu de bruit, il ne s'agissait pas d'une petite transaction, car l'encourt s'établissait à 92 millions \$. Il serait instructif de se pencher sur la liste des hommes d'affaires qui parvinrent ainsi, grâce aux fonds publics, à se défaire de toute obligation envers leurs créanciers. A qui profita l'heureuse combine?

<sup>18</sup> Suite à la déréglementation de la **S.M.C.P.** les **capitaux Smassid** y acquièrent - hasard peut-être - une participation majoritaire. Leurs investissements dans d'autres sociétés, à vocation complémentaire, évoluent vers le monopole sur les revenus de la mer. Le maintien du Colonel **Ould Lekwar** à son poste, concourt au mouvement de concentration précité. Les intérêts de la tribu du Chef de l'Etat progressent aussi, selon la stratégie de l'accumulation, dans les secteurs de l'importation, de la banque et de l'agriculture irriguée. Les déboires du **Crédit agricole** et des multiples regroupements qu'il dut enfanter dans les soubresauts de sa banqueroute, viennent de là. La cité des voleurs a ses rois chanceux : après la crue de financements bien canalisés, les rizières de Mr **Abdallahi Ould Noueigued** verdissent sous le regard d'experts israéliens, tandis qu'ouvriers sur leur propre sol, les paysans du Trarza et du Gorgol boivent le vent amer de l'exil chez soi. Sans doute attendent-ils les bienfaits du 5 % de croissance que la Banque mondiale nous attribue avec tant d'inexcusable désinvolture. Les non-initiés liront **Afrique Agriculture** n° 255 de janvier 1998.

<sup>19</sup> Par un biais oblique, comme il se doit chez le courtisan qui dissimule sa joie d'être reçu dans l'antichambre des seigneurs, le susdit, en une syntaxe approximative où domine une pauteur de gauche caviar sur le point de tourner, convoque le cul-de-sac de sa quincaillerie de nombres apocryphes, pour nous persuader, combien ses hôtes prennent à cœur le salut de la Mauritanie et la félicité du genre humain. Il n'est pas étrange que le panégyrique, sous forme de tract, bénéficie d'une large diffusion par l'ambassade de Mauritanie à Paris. Médiocrité de celle-ci ou ironie du sort, plusieurs rédactions sollicitées apprirent, à l'occasion, l'existence de l'esclavage dans notre pays. Pauvre Mr **Mazurelle**, à force de fréquenter, profession oblige, les nouveaux riches que son institution gave, il n'entrevoit plus l'environnement, sauf par dessous les œillères de l'analogie où se délimite le champs visuel des privilégiés ! Grands d'aujourd'hui nains du lendemain, Mr le représentant résident daignera-t-il témoigner, avec autant de véhémence, en faveur de ses commensaux, quand ceux-là se retrouveront, pleutres et minables, dans le box des accusés, face au registre infini de leurs turpitudes ? Lisant Mr **Mazurelle**, le mordu des éditoriaux de l'**Agence mauritanienne d'information** (A.M.I.) ne sera pas dépaycé. in Vous et Nous, **Jeune Afrique** n° 1935 du 10 au 16 février 1998. Comparer avec la réponse de Mr **Aït Habbouche**, journaliste à France 3, in **Jeune Afrique** n° 1939 du 10 au 16 mars 1998. Voir aussi la **résolution du Parlement européen** PE 266.807/79.

statistiques. Les moyens de suivi et de contrôle des interventions multilatérales en Mauritanie ont prouvé leur défaillance.

**? Le système de gouvernement et de rapine mis en place par le colonel Ould Taya est - il réformable?** De la réponse dépend l'aptitude de nos partenaires à maîtriser l'évolution et les conséquences de leurs engagements. Arrêter ou poursuivre la fuite en avant, ainsi se présente l'alternative. Eux seuls supportent le désagrément d'une étroite marge de manœuvre qu'une vigilance antérieure leur eût épargné.

En conclusion, que l'on ne se méprenne pas sur le sens du présent texte : ceci est une mise en garde, autant qu'un témoignage préventif. Avant que la Mauritanie ne sombre dans le chaos où l'entraînent le Pouvoir et ses protecteurs étrangers, nous tenons à mettre chaque acteur en face de ses devoirs : ***demain, personne n'osera se prévaloir de ne pas avoir su...***

*Nouakchott - Paris - Washington le 25 mars 1998*

*Collectif des Associations et Organisations Mauritaniennes de défense des Droits de l'Homme*